

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Charles Sylvestre

<https://www.cadre21.org/membres/3ec52194d868ea909b602bdf>

Date d'obtention : 2024-07-23 10:43:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode rapide (max 4 jours), efficace et éducative. Cette prise en charge rapide permet de limiter la propagation des SEXTO. De plus, il s'agit d'un excellent partenariat entre l'école, la police et le DPCP. La communication et le travail concerté sont au coeur du travail entre partenaire. Les conséquences et les impacts sont importants pour toutes les parties impliquées. C'est pourquoi, la sécurité et le bien-être des jeunes sont essentiels.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mon approche auprès des jeunes, la façon dont je vais effectuer mes rencontres. Cet outil me permettra d'informer et d'éduquer les jeunes et les parents. Je vais agir rapidement afin de limiter les conséquences et les impacts qu'amènent les SEXTO. Je vais connaître le rôle des partenaires et ensemble, nous serons plus efficace.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ne devrai en aucun moment regarder ou visionner des images sur un téléphone cellulaire. C'est essentiel. Ensuite, mon approche sera éducative car les conséquences et les impacts ne sont pas toujours réalisés par les jeunes.

Il sera important d'aviser un jeune du risque de récidive.